

Cher-es camarades

La commission exécutive de la CGT Finances Publiques réunie le 15 avril a notamment débattu de la grève engagée par les personnels de Radio France depuis le jeudi 19 mars 2015, notamment pour :

1. l'arrêt des externalisations au sein de la direction de l'établissement, l'abandon de la réorganisation du service propreté le maintien des effectifs et des moyens au service accueil et sécurité ;
2. l'abandon de la réforme des modes de production et de la verticalisation des métiers et des moyens de production ;
3. le maintien des effectifs et le retour à l'intégralité des programmes locaux dans le réseau des radios France Bleu ;
4. le maintien de l'ensemble des formations musicales permanentes.

Notre syndicat a été particulièrement choqué de la virulence des propos des ministres contre votre grève. La ministre de la communication et de la culture, ministre de tutelle, a osé interpeller votre syndicat, hier soir, pour lui demander de lever le préavis de grève. Une telle attitude est particulièrement scandaleuse.

La situation de Radio France est à mettre en lien avec le pacte de responsabilité et avec les 51 milliards d'économies demandés par le gouvernement. Le projet stratégique de votre PDG prévoit la suppression de 300 postes avec des départs volontaires et une réduction drastique des moyens de ce service public.

C'est contre l'austérité, pour l'abandon du pacte de responsabilité et pour la défense du service public que comme syndicat des finances publiques nous avons fait grève et manifesté le 9 avril avec les autres salariés du public et ceux du privé à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires.

Note syndicat est clairement du côté des assemblées générales de grévistes qui démocratiquement avaient décidé de la poursuite du mouvement.

Nous vous assurons de notre soutien militant avec notamment selon vos demandes, l'organisation d'un soutien financier.

Au delà, quand en 2004, le gouvernement a détruit le service de la redevance de l'audiovisuel, la CGT s'y était opposée en revendiquant le maintien et la pérennisation d'une ressource affectée au financement de l'audiovisuel. Pour la CGT, cela nécessite un service dédié et de pleine compétence pour le recouvrement et le contrôle, doté de moyens humains et budgétaires. Ces revendications avaient été portées par nos deux syndicats (SNRT et SNT).

L'actuelle contribution à l'audiovisuel public, collectée avec la taxe d'habitation, est devenue une taxe incomprise, largement fraudée et impossible à contrôler par les services de la DGFIP désorganisés par l'absence de pilotage national.

Nous vous proposons d'en débattre et de nous rencontrer, à votre convenance, pour déterminer une position commune sur ce sujet.

Fraternellement,

La commission exécutive de la CGT Finances Publiques

Public: [Redevance Audiovisuel public](#)



Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
